

CARTOGRAPHIE

DES ORGANISATIONS DIRIGÉES PAR LES ENFANTS
ET LEUR IMPLICATION DANS LE PROCESSUS DES
DÉCISIONS PUBLIQUES



TABLE OF CONTENTS

1.	Introduction.....	2
1.1	Contexte de l'étude	2
1.2	Méthodologie et objectif	3
2.	Nature des organisations d'enfants.....	4
2.1	Profil des organisations et lieux d'activités	4
2.2	Implication des enfants dans la mise en place de ces organisations	6
2.3	Principales thématiques et activités menées par les enfants	7
3.	Profil des membres et critères d'adhésion	9
3.1	Profil des membres	9
3.2	Critères d'adhésion	9
4.	Fonctionnement et organisation interne	10
4.1	Statut et reconnaissance légale des organisations d'enfants.....	10
4.2	Communication interne et rôle des enfants dans l'organisation interne	11
4.3	Financement	12
4.4	Mesures de protection et sécurité.....	13
5.	Limites rencontrées	13
5.1	Limites relatives à la participation des enfants.....	13
5.2	Limites rencontrées par les organisations d'enfants	14
5.3	Impact de la pandémie de Covid-19	16
6.	Niveau d'influence et degré de participation	17
6.1	Une faible implication des enfants dans les prises de décisions	17
6.2	Exemples à travers lesquels les enfants ont pu participer et se faire entendre	19
7.	Opportunités et impact positif de la participation des enfants.....	20
7.1	Principales forces et opportunités pour les organisations	20
7.2	Impact positif de la participation des enfants	22
8.	Conclusion et recommandations.....	24
	Annex 1 – Bibliographie.....	30
	Annex 2 – Listes des structures rencontrées par les équipes d'enfants chercheurs-ses.....	33

Cette étude a été réalisée par Dr. Laurene Graziani avec l'appui de Claire O'Kane, consultantes de Proteknôn. Ce travail a pu être réalisé grâce au soutien des enfants chercheurs-ses, des équipes d'ENDA et du MAEJT, de Save the Children et leurs partenaires. Les consultantes tiennent à leur exprimer leurs profonds remerciements. Le présent rapport constitue une version abrégée du rapport final présenté en juillet 2023.

Cette étude a été financée par le gouvernement suédois. Son contenu relève de la responsabilité entière de Save the Children et du Mouvement Africain des Enfants et Jeunes Travailleurs. Les opinions et interprétations exprimées ne sont pas nécessairement partagées par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement.

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE L'ETUDE

Le MAEJT (Mouvement Africain des enfants et jeunes travailleurs) a été mis en place en 1994. Il fédère aujourd'hui plus de 4600 associations locales d'enfants qui représentent plus d'1 million d'enfants et de jeunes. L'exemple du MAEJT est très significatif de la participation des enfants en Afrique de l'Ouest. Présent dans plusieurs pays africains, le MAEJT s'engage à promouvoir la voix des enfants et leur leadership. Le MAEJT organise également de nombreuses actions de plaidoyer en vue de renforcer la protection des enfants, en particulier des droits des catégories d'enfants ayant tendance à être exclus et difficiles à atteindre.

On retrouve en Afrique de l'Ouest d'autres organisations à travers lesquelles les enfants sont très impliqués comme les Parlements des enfants, les Clubs scolaires, les associations de quartiers, etc... Le profil de ces organisations est divers et leurs objectifs et fonctionnement sont variés. Leur potentiel est bien réel et positif, mais il est nécessaire d'avoir une meilleure compréhension de leur nature, de leur manière de fonctionner et de l'influence qu'ont ces enfants sur les processus de décisions publiques. Cette étude s'inscrit dans une réflexion plus large sur la place des enfants, leur possibilité d'exprimer leur point de vue et d'être effectivement entendus.

« La participation des enfants consiste non seulement à les consulter, à prendre en compte leur opinion, mais aussi et surtout à faire des enfants des acteurs engagés dans la prise des décisions ainsi que dans leur application ».¹

De nombreuses études ont souligné que les enfants restent généralement écartés des processus de prise de décisions tandis que les mécanismes mis en place ne leur apportent pas le soutien nécessaire pour surmonter les inégalités existantes. Il a été constaté que, même dans les organisations d'enfants, la présence d'adultes est susceptible de restreindre leur influence. La plupart du temps, les enfants s'assoient et écoutent du fait que les adultes ont le monopole sur la planification des activités et la prise de décisions.²

« La participation des enfants demande beaucoup de ressources – du temps, des ressources humaines qualifiées pour parvenir à une participation effective, et donc des ressources financières. Lorsque la participation des enfants est mal faite (manipulation, prise de parole non respectueuse, sujets non compris ou déformés, etc.), elle est contre-productive. Concrètement, on appuie les enfants à s'organiser en groupe, à parler en public, à exprimer leurs opinions pour qu'elles soient prises en compte, à mieux se protéger en écoutant les autres et en allant chercher de l'aide ».³

¹ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

² Voir notamment Save the Children, A mapping of child participation initiatives in public decisions making and monitoring processes, Report, January 2020; Ghazal Keshavarzian, Dismantling and Reconstructing International children's rights, A Report Summarizing the Key Learnings and Recommendations from the Reconstructing Children's Rights Institute. New York, Care and Protection of Children (CPC) Learning Network at Columbia University, 2022 ; Vanessa Curie, Laura Lee et Laura Wright, Travailler en partenariat avec les enfants et les jeunes en mobilité : Stratégies et outils pour une participation significative, L IICRD, Destination Unknown, 2022 ; Laura Lundy, Les droits de enfants défenseurs des droits humains, Guide d'implémentation, Child Rights Connect, 2020 ; African Child Policy Forum, Africa's 30-year journey with the African Children's Charter: Taking Stock, rekindling and commitment, ACPF, 2020 ; Claire O'Kane, Annabel Trapp, Paul Stephenson, Julia Smith-Brake, Management and Governance Accountability to Children: Participation and Representation in Organisational Decision Making, The Journal of Youth Development, vol. 16, 2021.

³ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

Cette étude vient donc apporter un éclairage supplémentaire sur la participation des enfants et mettre en lumière la particularité du contexte Ouest africain. Il vient compléter une série d'études qui ont été menées afin de mieux comprendre la situation dans la région et venir alimenter les réflexions et politiques prises en faveur des enfants à l'échelle mondiale.

1.2 METHODOLOGIE ET OBJECTIF

Cette étude a été réalisée dans cinq pays d'Afrique de l'Ouest : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Mali et le Sénégal. Elle a été réalisée par un groupe de consultants de Proteknôn, avec le soutien de plusieurs groupes d'enfants chercheurs-euses. Les enfants ont été impliqués dès le départ du processus afin de prendre part aux discussions et affiner les questions de recherche et les outils. Six questions de recherche ont été identifiées pour guider le processus de collecte de données et développer le rapport final :

- la nature des organisations d'enfants
- le profil des enfants et les critères d'adhésion
- l'organisation interne et le fonctionnement
- les mesures de protection et sécurité
- le niveau d'influence et le degré de participation des enfants
- les opportunités et l'impact positif de la participation des enfants

L'équipe de consultants a travaillé, en plus des enfants chercheurs-euses, en collaboration avec les points focaux dans chaque pays, les membres du MAEJT, ENDA Jeunesse Action et Save the Children. Une formation a eu lieu en Côte d'Ivoire en février 2023 afin de former l'ensemble des équipes, y compris les enfants chercheurs-euses pour ensuite mener les recherches dans les différents pays. Au total, 750 personnes ont été consultées, y compris des enfants, des responsables de structures, des professionnels travaillant dans le domaine des droits de l'enfant, des parents et des acteurs communautaires aussi bien en ville qu'en milieu rural. Par ailleurs, une cinquantaine de documents ont été consultés lors de la revue de littérature.

Principales localités et nombre de personnes consultées

	Nombre de personnes consultées	Nombre de structures impliquées	Principales localités
Burkina Faso	184	21	Ouagadougou, Dédougou, Dori
Côte d'Ivoire	161	22	Korhogo, Abidjan, Aboisso
Gambie	128	10	Barra/Essau Town, Kafuta, Kuloro
Mali	81	10	Niamakoro /Cité Unicef, Bamako/Yirimadio, Sabalibougou
Sénégal	196	22	Dakar, Louga, Ziguinchor
Total	750	85	

L'étude a eu lieu entre janvier et juin 2023 et le rapport final a été revu par ENDA-Jeunesse Action et les différents membres du MAEJT en juillet 2023.

Le rapport final comprend un résumé pour chaque pays, une analyse comparative, ainsi qu'un ensemble de recommandations à l'attention des gouvernements, des ONGs et bailleurs de fond, des organisations d'enfants et des structures qui les soutiennent.

Le présent document vise à résumer les grandes lignes de ce rapport afin de le partager aux principaux acteurs concernés et orienter les futurs programmes dans ce domaine et actions de plaidoyer à mener dans la région.



Photo d'un groupe rencontré pendant la collecte de données

2. NATURE DES ORGANISATIONS D'ENFANTS

2.1 PROFIL DES ORGANISATIONS ET LIEUX D'ACTIVITES

3 points principaux à retenir :

- Il existe une très forte diversité des organisations en termes de taille et de types de structure
- Les lieux dans lesquels ces organisations opèrent sont très variables et peu d'espaces sont mis officiellement à disposition à l'échelle locale ou nationale
- Il est difficile de connaître le nombre exact de structures dans l'ensemble des pays

Les organisations d'enfants en Afrique de l'Ouest varient considérablement en termes de taille et de types de structure, allant de petits groupes dans un quartier à de plus grandes organisations à l'échelle nationale et régionale comme le MAEJT qui opère dans plusieurs pays de la région. Certaines organisations sont indépendantes, d'autres sont rattachées à des ONG, des confessions religieuses ou des institutions publiques.

Certaines structures tentent de regrouper ces organisations pour leur permettre de mieux s'organiser et gagner en visibilité. C'est le cas en Gambie avec le Conseil national de la jeunesse qui opère dans 7 régions et 53 districts avec 172 organisations de jeunes enregistrées à l'échelle nationale et communautaire. Au Mali, le Conseil consultatif national des enfants et des jeunes coordonne et supervise les organisations d'enfants et de jeunes du pays.

Exemples d'organisations d'enfants

Clubs scolaires, Burkina Faso : organisés dans les écoles primaires, avec une diversité de thématiques proposées (santé, protection de l'environnement, non-violence, solidarité scolaire). Les activités sont organisées et coordonnées par un bureau exécutif composé d'élèves et d'enseignants.

Association des Enfants et Jeunes Travailleurs de Côte d'Ivoire (AEJT-CI), Côte d'Ivoire : organisation de protection, de promotion et de défense des droits de l'enfant. Elle a pour mission d'informer et former les enfants sur leurs droits et mener des actions pour les réaliser à travers, le renforcement des capacités, la mobilisation communautaire et la participation des enfants.

Kombo East Youth and Children Development Alliance, Gambie : organisation créée par des jeunes qui s'intéressent spécifiquement à l'autonomisation des enfants. Un Club a été créé au sein de l'école pour aider les enfants à renforcer leur confiance et leurs compétences en communication orale et écrite, à travers des poèmes, le théâtre, la présentation des nouvelles ou le passage à la radio.

Conseil consultatif national des enfants et jeunes, Mali : regroupe toutes les organisations d'enfants et jeunes du Mali, en majorité composé des anciens parlementaires et d'autres organisations d'enfant.

Conseils municipaux d'enfants, Sénégal : Des enfants ont été élus conseillers municipaux dans certaines communes et leurs préoccupations sont intégrées dans les politiques locales. Il arrive que les enfants se consultent entre eux et fassent ainsi remonter leurs difficultés vers les autorités communautaires.

Ces organisations se situent dans différents lieux, généralement dans les grandes villes mais peuvent mener des activités sur l'ensemble du pays, y compris dans les zones rurales. La situation sécuritaire ou le manque de moyens peuvent rendre l'accès à certaines régions plus difficile.

Les espaces dans lesquels ces organisations opèrent ne sont pas toujours clairement identifiés. La création de ces organisations est parfois informelle et spontanée, sans qu'un lieu de rattachement ne soit officiellement déterminé. Certaines ont leurs propres locaux ou se regroupent dans des espaces libres comme par exemple des lieux de loisirs ou bien des lieux de rassemblement en fonction de leurs principales occupations. Pour les enfants qui travaillent par exemple, il s'agit des marchés ou des gares. Dans d'autres circonstances, les lieux sont clairement identifiés. On retrouve plusieurs organisations dans les écoles ou certaines institutions publiques (comme pour les Parlements d'enfants).

Quelques plateformes ont été créées pour tenter de répertorier ces différentes structures. Par exemple, en Côte d'Ivoire, un portail associatif de la jeunesse a été mis en place et répertorie un certain nombre d'associations dans ce domaine. Malgré ces efforts, il est difficile de connaître le nombre exact et l'ensemble des organisations d'enfants, d'autant plus que certaines ne semblent plus actives malgré leur présence sur ce type de répertoire ou sur les réseaux sociaux.

2.2 IMPLICATION DES ENFANTS DANS LA MISE EN PLACE DE CES ORGANISATIONS

3 points principaux à retenir :

- Les organisations d'enfants sont généralement soutenues ou créées par ou avec le soutien des adultes
- L'implication des enfants dans ces structures prend plusieurs formes, certains étant à l'origine et à la tête de ces structures, d'autres participant simplement aux activités
- Le degré d'implication des enfants varie selon le type de structure, leur capacité d'organisation et le soutien plus ou moins marqué des adultes

Les enfants participent de différentes manières et peuvent prendre une part plus ou moins active à la mise en place de ces structures. Certains sont des membres très actifs et sont impliqués dans la création même des structures, mais la présence d'adultes est dans la majorité des cas nécessaire surtout si l'organisation est enregistrée de manière formelle. La place des enfants est plus ou moins claire selon les structures, mais la majorité des organisations semblent être portées par des adultes en collaboration avec des enfants.

Certaines organisations ont parfois été soutenues par des ONG lors de leur création. Par exemple, les clubs d'enfants au Sénégal sont indépendants, mais leur mise en place a été soutenue par SOS Village d'Enfants conformément au dispositif communautaire prévu par la Stratégie nationale de protection de l'enfant. Le MAEJT est quant à lui parrainé depuis sa création par ENDA Jeunesse-Action à Dakar.

« Notre combat est qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. Nous menons des interventions dans ce sens. Cependant, l'inclusion de tous n'est pas une garantie dans un contexte où les pesanteurs socioculturelles persistent. Ainsi, on peut constater la mise à l'écart plus ou moins des enfants handicapés, ceux non scolarisés ou déscolarisés, etc. »⁴

Quelques structures ont été créées ou sont exclusivement dirigées par des enfants, comme *Voices of the Young* en Gambie ou l'OJADE (Organisation des jeunes Africains pour le Développement et l'Emergence) Afrique qui a été fondée en 2012 par de jeunes étudiants (dont certains étaient mineurs). Il arrive que les enfants poursuivent ces activités une fois devenus adultes. Il est intéressant de noter qu'il y a également une limite floue par rapport aux organisations de jeunes, sachant que les catégories « enfants » et « jeunes » se chevauchent et ne sont pas toujours claires. Au Mali, cette limite a été clairement fixée par le Conseil consultatif national des enfants et des jeunes qui comprend 4 enfants et 4 jeunes entre 14 et 22 ans.

De manière générale, on constate qu'il y a peu d'organisations dirigées exclusivement par des enfants. La plupart des organisations rencontrées dans le cadre de cette étude se situe plus dans le profil 3 ou le profil 4.

⁴ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

Analyse du profil des organisations d'enfants

(classées de 1 à 4 selon le degré d'implication des enfants)

	Création	Direction	Exemples	Risques
Profil 1	Créée par les enfants seuls	Dirigée par des enfants	Groupe informel (ex. dans un même quartier ou une école)	Les enfants peuvent avoir moins d'opportunités en termes de soutien, financement et visibilité
Profil 2	Créée par les enfants ou les jeunes	Dirigée par les enfants et les jeunes	Groupe informel (ex. regroupement d'enfants laveurs de voiture)	La limite entre enfance et jeunesse est floue et les enfants peuvent être effacés par rapport aux jeunes
Profil 3	Créée par les enfants et/ou les jeunes avec le soutien des adultes	Dirigée par des enfants et/ou les jeunes avec le soutien des adultes	MAEJT ou Voices of the Young	Les enfants peuvent être effacés par rapport aux jeunes ou aux adultes, et les jeunes devenus adultes peuvent garder une place importante face aux enfants
Profil 4	Créée par les adultes	Dirigée par des adultes, en collaboration avec les enfants	Parlement d'enfants ou les Scouts	Les enfants peuvent être moins impliqués, avec des risques de manipulation de la part des adultes

2.3 PRINCIPALES THEMATIQUES ET ACTIVITES MENEES PAR LES ENFANTS

3 points principaux à retenir :

- La plupart de ces organisations s'intéressent à des thématiques en lien avec les droits et la protection des enfants ou des sujets connexes qui les touchent directement
- Les activités de ces organisations sont multiples et dépendent des principaux objectifs fixés par l'organisation, allant de l'organisation d'événements ludiques pour les enfants à des actions plus ciblées de sensibilisation ou de plaidoyer
- Ces organisations sont parfois invitées à des rencontres ou participent à des événements qui leur permettent de porter un message plus fort comme la Journée internationale de l'enfant

La majorité des organisations d'enfants s'intéresse aux thématiques qui touchent directement les enfants (protection et promotion des droits de l'enfant, santé, éducation, égalité de genre, inclusion), leur participation à la vie en société (citoyenneté, paix, développement) et leur autonomisation (formation, compétences de vie). D'autres sujets sont abordés de manière plus sporadique comme l'environnement et le changement climatique.

Principales thématiques sur lesquelles les enfants s'impliquent	Principales activités menées par les enfants
• promotion des droits des enfants et des jeunes, y compris l'exploitation économique des enfants • prévention de la violence, santé, protection contre les drogues et les pratiques traditionnelles néfastes • égalité de genre et scolarisation des filles • paix et cohésion sociale, participation citoyenne • développement et gouvernance • renforcement des compétences de vie et formation professionnelle • protection de l'environnement	• activités de sensibilisation et de renforcement des capacités pour faire valoir les droits des enfants dans différents domaines • utilisation des médias tels que la radio et le théâtre • activités de plaidoyer auprès des instances politiques • activités culturelles et sportives • actions liées au changement climatique comme la plantation d'arbres • collaboration avec d'autres acteurs

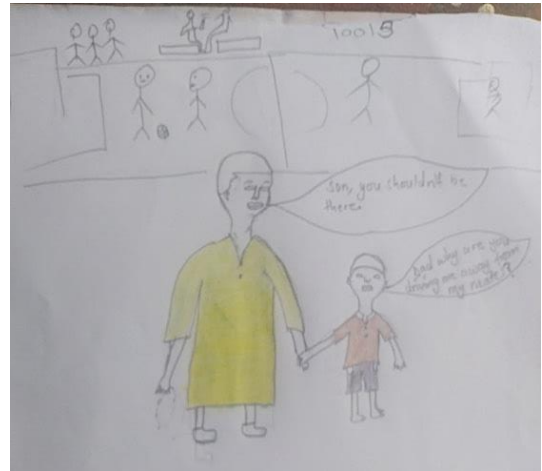
En ce qui concerne le type d'activités menées par ces organisations, il s'agit principalement d'activités de sensibilisation et de prévention sur des problématiques spécifiques liées aux enfants, telles que le mariage d'enfants, la violence à l'encontre des enfants, l'éducation des filles et la santé sexuelle et reproductive. Certaines organisent des activités de renforcement de capacités auprès de leurs pairs et organisent des campagnes de prévention. Par exemple, *Voices of the Young* en Gambie organise des activités de sensibilisation sur les droits de l'enfant dans les écoles pour les enfants et le personnel scolaire. Les consultations sont une autre méthode utilisée, soit dans le cadre d'un projet autour d'une question spécifique comme pour U-Report en Côte d'Ivoire ou dans le cadre d'une étude ce qui permet de mieux comprendre la situation telle que vécue par les enfants et leur réalité et d'influencer les axes de plaidoyer. La radio ou le théâtre sont un autre moyen de diffusion de leurs messages. Plusieurs d'entre elles sont présentes sur les réseaux sociaux, avec parfois un nombre important de personnes qui les suivent comme l'ONG jeunesse et développement au Sénégal qui a 6,5 K followers sur Facebook.

« La participation des enfants est la clé de leur autonomisation et le socle de leur développement personnel (valorisation des compétences) ».⁵

Ces organisations peuvent également être invitées à certaines rencontres et sont particulièrement présentes lors de la célébration d'événements, comme la journée de l'enfant africain, la journée de la paix ou la journée des droits de l'enfant.

La collaboration entre ces organisations est un autre point à souligner. Par exemple le MAEJT et l'OJADE Afrique travaillent en partenariat, avec une perspective complémentaire. En Côte d'Ivoire, une plateforme des organisations d'enfants a vu le jour en avril 2023.

⁵ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.



À gauche, dessin d'une fille qui décrit une discussion entre un père et son enfant. Le père dit « Mon fils, tu ne devrais pas être là ». Le garçon demande : « Papa, pourquoi tu m'emmènes loin de mes camarades ? ». À droite, dessin d'un enfant, qui dit : « Les enfants peuvent partager leurs opinions dans leurs associations ».

3. PROFIL DES MEMBRES ET CRITERES D'ADHESION

3.1 PROFIL DES MEMBRES

2 points principaux à retenir :

- **Le profil des enfants est assez varié**
- **Il existe certaines situations qui limitent l'accès à ces structures**

Les organisations d'enfants en Afrique de l'Ouest sont ouvertes à un large éventail d'enfants et de jeunes : élèves ou étudiants), enfants ou jeunes non scolarisés et/ou qui travaillent. Leur âge varie entre 9 à 25 ans, parfois plus jeunes (dès 5 ou 7 ans) ou, au contraire, plus âgés et cela jusqu'à 35 ans. Les filles et les garçons participent bien qu'ils existent parfois des disparités importantes au sein de certaines organisations.

Certains groupes d'enfants sont souvent exclus (enfants vivant avec un handicap, les enfants en situation de rue, travaillant dans les mines, les enfants non scolarisés ou déscolarisés). Ces enfants peuvent être marginalisés et avoir moins d'opportunités pour participer en raison d'une potentielle discrimination, du manque de ressources, de barrières sociales et culturelles, ou encore de contraintes liées à leur environnement. Certaines organisations font un effort important pour que ces enfants soient représentés. Par exemple, le *Kombo East District Children Committee* en Gambie comprend un certain nombre d'enfants en situation de handicap.

Il semblerait également qu'il y ait plus d'opportunités pour les enfants en ville qu'en zone rurale.

3.2 CRITERES D'ADHESION

2 points principaux à retenir :

- **Les critères d'adhésion varient d'une organisation à l'autre et ne sont pas automatiquement formalisés ou suivis**
- **Le soutien des parents reste un critère important pour adhérer**

Les critères d'admission sont plus ou moins formalisés selon les organisations. Ils ne sont pas systématiquement écrits ou partagés à l'ensemble des membres. Parmi les organisations qui ont fixé des critères, on note : une autorisation parentale écrite ou tacite, l'âge, le lieu de résidence. D'autres organisations se basent sur des critères plus subjectifs comme les compétences de l'enfant. Plusieurs enfants ont en effet souligné que la capacité à s'exprimer en public avait été l'un des principaux critères d'admission au sein du groupe. Lorsque les

enfants sont sélectionnés sur la base de leur capacité à s'exprimer en public, certains enfants timides, réservés ou n'ayant pas acquis cette compétence ont pu être écartés.

Dans certains contextes, l'appartenance sociale ou le rôle joué dans la communauté sont des critères importants. Par exemple, en pays bété en Côte d'Ivoire, pour accéder aux débats politiques dans les associations villageoises, il faut avoir 30 ou 35 ans, ou bien être père d'au moins un enfant, ou posséder une terre que la personne travaille dans le village.⁶ Le concept de « jeunesse » varie en effet considérablement selon les communautés et les critères fixés par les enfants et les jeunes eux-mêmes ou par leur communauté sont très variables (être ressortissants d'un même village, vivre dans les mêmes conditions sociales ou avoir des occupations similaires).

Les enfants sont informés de l'existence des organisations de différentes manières : lors d'une présentation par les responsables des structures, lors d'un atelier de sensibilisation, d'un camp de vacances, à travers le bouche-à-oreille et les discussions entre pairs, par les frères et sœurs ou les parents.

Le soutien des parents est un facteur important pour que les enfants puissent adhérer, d'autant plus lorsqu'il est nécessaire de payer une cotisation. Certains parents sont aussi réticents et peuvent démotiver ou interdire l'enfant de participer parce qu'ils n'ont pas les moyens ou qu'ils préfèrent que l'enfant se concentre sur ses résultats scolaires et son projet de vie. À l'inverse, d'autres parents encouragent l'enfant à rejoindre l'organisation. La présence d'une sœur ou d'un frère aîné, d'une amie ou d'un camarade dans l'organisation peut être un élément supplémentaire susceptible de motiver les parents à soutenir son adhésion.

4. FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION INTERNE

4.1 STATUT ET RECONNAISSANCE LEGALE DES ORGANISATIONS D'ENFANTS

2 points principaux à retenir :

- **Le droit à la liberté d'association est généralement reconnu pour les enfants, mais la présence d'adultes reste nécessaire pour formaliser la création d'une association**
- **Il est possible d'enregistrer une organisation de manière officielle, mais beaucoup fonctionnent de manière informelle**

Les enfants ont le droit de se réunir, d'adhérer et de former des associations. La liberté d'association est prévue dans certaines Constitutions (comme l'art. 12 de la Constitution au Sénégal ou l'art. 21 de la Constitution au Burkina Faso). Certaines organisations sont officiellement enregistrées selon la législation et les procédures dans le pays. Par exemple en Côte d'Ivoire, les documents officiels sont le récépissé de dépôt ou de déclaration, la parution au journal officiel, ainsi que les statuts et le règlement intérieur régissant l'association.

La présence d'adultes est souvent nécessaire pour formaliser la création d'une association. Toutes les organisations d'enfants ne sont donc pas enregistrées et fonctionnent de manière plus ou moins formelle. La majorité légale étant fixée à 18 ans, les enfants ne peuvent pas enregistrer seuls une association. En outre, il peut exister d'autres barrières comme la difficulté du processus, le manque d'information ou de moyens techniques ou financiers.

Le caractère plus ou plus formel d'une organisation dépend avant tout de sa nature. Par exemple, les tontines, des associations de quartiers regroupant des filles et des femmes au

⁶ Voir en particulier Leo Montaz, « Les « associations villageoises de jeunesse » en pays bété, Côte d'Ivoire », Ateliers d'anthropologie, n° 47, 2020, disponible sur : <https://journals.openedition.org/ateliers/12518?lang=en> ou Leo Montaz, *Retour au village. Jeunesse et pouvoirs en Côte d'Ivoire*, Karthala, 2020.

Sénégal fonctionnent avant tout de manière informelle. Il en est de même pour les regroupements d'enfants travailleurs généralement. D'autres, au contraire, sont des structures plus officielles comme les Parlements d'enfants ou de jeunes qui ont été mis en place dans tous les pays et sont rattachées à des entités publiques.



Photo d'un groupe rencontré pendant la collecte de données

4.2 COMMUNICATION INTERNE ET ROLE DES ENFANTS DANS L'ORGANISATION INTERNE

3 points principaux à retenir :

- La communication interne se fait souvent de bouche-à-oreille ou via les réseaux sociaux, avec des réunions plus ou moins régulières
- Les enfants sont impliqués de différentes manières et jouent un rôle plus ou moins actif
- Leur place dépend généralement du rôle donné par les adultes

La communication interne se fait souvent par le bouche-à-oreille, via le téléphone ou les réseaux sociaux, avec des réunions dont la régularité varie d'une organisation à l'autre. Les enfants se réunissent généralement une à 2 fois par mois ou pour l'organisation d'événements. Certaines organisations ne se réunissent pas pendant plusieurs mois.

Les enfants sont impliqués de différentes manières, en jouant un rôle plus ou moins actif :

- **Rôle très actif dans la direction de l'organisation** : certains enfants font partie de l'équipe dirigeante et assument différents rôles comme secrétaire, président, trésorier, point focal.
- **Rôle très actif dans l'organisation des activités** : certains enfants sont impliqués dans l'organisation des activités comme les Scouts au Sénégal par exemple qui gèrent les camps et le fonctionnement avec des responsabilités assignées dès le départ.
- **Rôle moins actif** : il arrive que les enfants soient simplement invités à participer à des activités ou consultés lors des réunions sur la mise en œuvre des activités.

« Avoir un facilitateur adulte peut aider pour maintenir un certain dynamisme, mieux quand c'est un jeune qui était enfant et qui faisait partie de l'organisation. Le système de parrainage avec les jeunes fonctionne bien ».⁷

⁷ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

La prise de décisions se fait de différentes manières selon le modèle choisi (voir ci-dessus) et la place accordé par les adultes aux enfants. Il arrive que le comité exécutif soit exclusivement composé d'enfants et soutenu par des adultes. Dans d'autres cas, il est exclusivement composé d'adultes et les enfants sont consultés ou en charge de certains aspects. Par exemple, les Scouts au Sénégal sont en charge des activités mais doivent faire remonter tout problème à la hiérarchie constituée principalement d'adultes. Lorsque les enfants font partie de l'organe décisionnel, ils ont néanmoins plus de possibilités de participer et exprimer leurs points de vue.

« Une bonne pratique consiste à partager aux enfants les risques et les opportunités puis sortir de la salle pour les laisser décider et ne pas les influencer. Il existe une part d'incertitudes dans la prise de décisions et les enfants doivent pouvoir être en mesure d'explorer par rapport à ce qu'ils ont imaginé, et ainsi peut-être innover ».⁸

4.3 FINANCEMENT

2 points principaux à retenir :

- **La plupart des organisations fonctionnent sur la base d'une cotisation des membres et/ou de l'appui financier d'acteurs externes comme les ONG**
- **Les opportunités de financement sont rares, et plus ou moins adaptées pour les organisations d'enfants**

Les méthodes de financement varient d'une organisation à l'autre. Pour la plupart, elles fonctionnent sur la base d'une cotisation des membres et/ou sur l'appui financier d'ONG. Certaines se basent également sur d'autres modèles comme les activités génératrices de revenus.

« Nous avons besoin de plateformes pour que la voix des enfants puisse être entendue et de financements car nos activités ne peuvent pas être exécutées sans financement ».⁹

Pour la plupart de ces organisations, les partenariats sont très importants pour assurer leur fonctionnement, la mise en œuvre des activités, le soutien en termes d'appui financier et de conseils. En effet, seules les cotisations des membres ne permettent pas de mettre en place des activités de plus grande envergure. Par exemple, les organisations souhaitant mener des actions de plaidoyer auprès des gouvernements ont besoin de plus de soutien en termes de ressources et de renforcement des capacités. Les ONG jouent un rôle important de ce point de vue et plusieurs d'entre elles soutiennent ces organisations à travers des programmes spécifiques en lien avec la participation ou la protection des enfants.

Malgré ces opportunités, les financements restent rares et relativement compliqués et exigeants pour les enfants, en raison de la lourdeur de la procédure ou de la difficulté pour eux de répondre à l'ensemble des critères et d'effectuer le suivi. Ces financements peuvent aussi être limités à certains types d'activités rentrant dans un cadre bien défini, ce qui écarte les initiatives directement proposées par les enfants et les jeunes.

« Notre principal problème est le manque de financement institutionnel permettant de soutenir les activités de l'association ».¹⁰

⁸ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

⁹ Entretien avec un responsable de structure.

¹⁰ Entretiens et groupes de discussion avec des enfants et des jeunes.

4.4 MESURES DE PROTECTION ET SECURITE

2 points principaux à retenir :

- Les enfants se sentent généralement en sécurité
- Toutes les organisations d'enfants n'ont pas mis en place des mesures pour assurer la protection et la sécurité des enfants

Différents types de mesures sont prises pour assurer la protection et la sécurité des enfants, y compris les autorisations parentales, les assurances pour les membres, les règlements et principes (écrits ou partagés de manière orale). Certaines structures ont mis en place un bureau d'accueil pour la protection de l'enfant ou un point focal de sauvegarde. Ces mesures varient selon les pays et les organisations, mais toutes n'ont pas mis en place de mesures.

De manière générale, les enfants qui ont participé à l'étude se sentent en sécurité. Certains ont néanmoins souligné qu'il peut être difficile de dénoncer les cas de violences à l'encontre des enfants.

5. LIMITES RENCONTREES

5.1 LIMITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ENFANTS

2 points principaux à retenir :

- La participation des enfants reste un défi en raison d'une approche paternaliste prédominante et du manque de stratégie claire sur la participation des enfants à l'échelle locale et nationale
- Les recommandations du Comité des droits de l'enfant soulignent la nécessité de renforcer la participation des enfants dans les différents pays

Malgré certaines avancées, la participation des enfants reste un défi dans l'ensemble des pays consultés. Les approches traditionnalistes, avec un paternalisme prédominant, sont en effet fortement ancrées. L'opinion des enfants est peu valorisée et leur voix rarement prise en considération aussi bien dans les institutions, à l'école ou à la maison. Dans ce contexte, la participation des filles est encore plus limitée.

« La difficulté pour les parents et les autorités est d'accepter que des personnes de moins de 18 ans peuvent diriger une association », ¹¹

Lors de l'examen des différents rapports périodiques, le Comité des droits de l'enfant a souligné la nécessité de déployer les efforts déployés pour donner aux enfants la possibilité de s'exprimer et participer. Par exemple, pour la Gambie, le Comité a recommandé de « mettre en place des programmes et des activités de sensibilisation en vue de promouvoir une participation active et autonome de tous les enfants à la vie de la famille et de la communauté, ainsi qu'à l'école et dans le cadre du système de soins de santé et du système judiciaire, en accordant une attention particulière aux filles et aux enfants dans les situations de vulnérabilité ». Le Comité a également recommandé au Mali de « redoubler d'efforts pour faire en sorte que les opinions des enfants soient dûment prises en considération au sein de la famille, de l'école, de la communauté, des tribunaux et des procédures administratives pertinentes, ainsi que dans la société en général, et mener notamment des campagnes de sensibilisation auprès du grand public, tout en y associant les chefs traditionnels et religieux ».

¹¹ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

« L'âge joue car, quand on est enfant, les gens ont tendance à penser que nous n'avons pas à décider ». ¹²

5.2 LIMITES RENCONTREES PAR LES ORGANISATIONS D'ENFANTS

2 points principaux à retenir :

- Les principales limites rencontrées par les organisations d'enfants sont le manque de soutien, de ressources et de capacités
- Il existe des risques de manipulation par les adultes

L'insuffisance de ressources est la principale limite. Toutes les organisations ont noté un manque de financement interne ou externe (de la part des ONG ou du gouvernement). Les organisations mènent donc la plupart du temps leurs activités en fonction des financements reçus, ce qui n'est pas forcément aligné avec leur mission, leurs ambitions ou leurs capacités. Certaines organisations ont des difficultés pour pérenniser leurs actions et faire le suivi des actions de plaidoyer. Il a été constaté que les organisations n'ont pas les mêmes opportunités et capacités pour obtenir des financements. Il existe en effet des contraintes importantes pour répondre aux critères fixés par les partenaires et recevoir un appui financier. Le fait d'appartenir à une structure de soutien (comme une structure faitière ou une structure d'appui avec un accompagnement technique) peut être une opportunité pour gagner en visibilité et accéder à certains financements, surtout si elles ont peu d'expérience dans ce domaine ou sont organisées de manière plus informelle. Il est également nécessaire d'accompagner les organisations d'enfants en simplifiant les procédures et en leur donnant les explications nécessaires pour qu'elles puissent toutes avoir les mêmes opportunités et recevoir des financements à la hauteur de leurs ambitions. Par ailleurs, les enfants ne sont pas associés à la mise en place de ces procédures. Leur participation permettrait de rendre les processus plus connus et accessibles.

Les organisations d'enfants font face à d'autres problèmes tels que le manque de collaboration et de coordination entre ces structures, ce qui peut limiter leur champ d'action. La disponibilité des membres est un autre défi, notamment à certaines périodes de l'année comme la période des examens ou lors des périodes de fortes fluctuations économiques lorsque les enfants qui travaillent sont très occupés. Le manque de renouvellement au sein des structures ou de motivation des encadreurs a également été souligné, ce qui amène certains membres à arrêter ou se tourner vers d'autres organisations.

Le manque de capacités et de sensibilisation de la communauté ou des parents ont également été évoqués. Pourtant, le soutien de la part des adultes est indispensable pour que les enfants et les jeunes puissent s'organiser et mettre en place leurs activités. La place des enfants et des jeunes est de plus en plus importante au sein de ces populations, si bien qu'ils sont parfois considérés comme un contre-pouvoir, avec une tension entre la jeunesse grandissante et le désir des adultes de conserver le pouvoir. Ainsi, certains enfants et jeunes décident de s'en détourner tandis que d'autres cherchent au contraire des moyens pour y participer et tenter d'encourager un changement au sein de ces structures. L'appartenance familiale et sociale peut avoir une forte influence sur le choix des enfants et des jeunes à prendre part à ces activités.

¹² Entretiens et groupes de discussion avec des enfants et des jeunes.

« Tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est contre moi. Cela veut dire que l'enfant a parmi ses droits fondamentaux la participation. De ce fait, il est primordial que les adultes et même les structures qui travaillent sur l'enfance prennent en considération l'avis des enfants ».¹³

Par ailleurs, si les adultes ont le monopole au sein de ces structures, il est difficile pour les enfants de pouvoir participer. Une autre problématique qui se pose est celle du risque de manipulation. Il arrive en effet que la présence des enfants soit simplement symbolique et que les enfants participent non pas en fonction de leurs propres intérêts mais de ceux des adultes. C'est un risque important pour les structures reliées à des instances politiques, comme les Parlements d'enfants, mais aussi dans des structures plus traditionnelles, dans lesquelles s'exercent un fort contrôle de la part des aînés. L'attitude des adultes envers les enfants et les jeunes varie selon les enjeux et les intérêts politiques du moment. Cela peut influencer certains choix ou messages diffusés par les enfants et le soutien porté à ces structures. Ces Parlements sont en effet plus ou moins fonctionnels, sachant que leur fonctionnement dans certains pays n'est pas toujours optimal ou régulier. Une autre question se pose quant à la représentation de ces enfants. Bien qu'ils soient les principales structures d'enfants institutionnalisées, ces Parlements ne sont pas connus par l'ensemble des enfants et leur accès est généralement limité à certaines catégories d'enfants considérés comme "élitistes". Dans ce contexte, plusieurs se demandent si la voix de tous les enfants est toujours entendue, comme ceux qui travaillent dans les mines par exemple. Sont-ils les porte-paroles de tous les enfants ? Peuvent-ils vraiment porter ce plaidoyer sur les préoccupations réelles de tous les enfants, sans leur véritable participation ?

« Nous avons constaté que le Parlement pour lequel nous avons plaidé la création a été politisé ou instrumentalisé. On constate également qu'il est devenu élitiste (être élève pour être enfant parlementaire, avoir au moins 15 de moyenne pour candidater à la présidence). Les personnes non scolarisées ou les artisans ne sont pas impliqués. Dans le rapport complémentaire que nous avons adressé au Comité africain des experts pour les droits et le bien-être de l'enfant, nous avons recommandé la réorganisation du Parlement des enfants à l'image de celui du Maroc ».¹⁴

Les limites existantes montrent que les organisations ne sont pas toujours en mesure de mener leurs activités de manière optimale et comme elles souhaiteraient le faire. Ainsi, un certain nombre de questions se pose donc quant à la possibilité pour les enfants de mener ces actions. Quel que soit le profil de ces organisations, on peut se demander: est-ce que ces organisations sont soutenues à la hauteur de leurs ambitions ? Reçoivent-elles l'appui nécessaire pour mener leurs actions, y compris les financements adéquats ? Sont-elles en mesure de pérenniser leurs actions ? Sont-elles appuyées et soutenues en termes de renforcement de capacités ? Est-ce que leur fonctionnement est vraiment optimal ? Les enfants sont-ils véritablement entendus et soutenus par les adultes qui les entourent ? Ont-ils des opportunités pour être entendus, ainsi que des espaces mis à leur disposition ? Disposent-ils de mécanismes adaptés pour pouvoir être accueillis et s'exprimer tout en étant dûment protégés et sans tirer un quelconque intérêt qui irait à l'encontre de l'enfant ?

« Il y a une politisation accrue de l'engagement des jeunes et des enfants par les leaders politiques ».¹⁵

¹³ Entretiens et groupes de discussions avec des enfants et des jeunes.

¹⁴ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

¹⁵ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

Les enfants ont besoin d'être accompagnés pour mener à bien leurs activités, mais il est essentiel qu'ils soient libres de prendre certaines décisions au sein de ces processus sans être manipulés ou influencés par les adultes. Pour pouvoir véritablement jouer le rôle qui est le leur, les enfants ont besoin d'avoir un niveau de responsabilité adapté à leurs capacités d'analyse et d'appropriation. Pour cela, ils doivent pouvoir être formés sur le leadership et les compétences de vie pour pouvoir gagner en autonomie et mener leurs projets.

5.3 IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19

2 points principaux à retenir :

- La pandémie de COVID-19 a eu un impact important, empêchant les rencontres, l'organisation d'activités et limitant les financements
- Les organisations ont dû s'adapter et certaines ont cessé leurs activités pendant cette période. Des initiatives telles que les groupes WhatsApp et les émissions radio ont été mises en place pour maintenir la communication et la sensibilisation

La pandémie de COVID-19 a eu un impact important. Les organisations ne pouvaient pas se réunir en raison des mesures de protection. Il était parfois difficile pour les responsables de structure de rentrer en contact avec les enfants en raison de la distanciation sociale et des difficultés supplémentaires qu'ils pouvaient rencontrer (perte d'emploi des parents, manque de nourriture).¹⁶ Dans certains contextes, comme au Burkina Faso, la population a doublement souffert en raison de l'intensification de la crise humanitaire. Certaines organisations ont aussi noté que les financements ont été limités au cours de cette période.

Dans plusieurs cas, l'interruption des apprentissages s'est révélée être une barrière pour ce type d'activités, sachant que l'accès à l'école permet de promouvoir de nombreuses activités participatives et faciliter la possibilité des enfants de se réunir.

De nombreuses organisations ont cessé leurs activités au cours de cette période, mais certaines ont été proactives et ont adapté leur stratégie d'intervention. Au Sénégal, par exemple, des efforts ont été faits pour pouvoir poursuivre les activités. Les responsables ont créé des groupes WhatsApp pour partager des informations aux enfants et à leurs familles et des émissions radio ont été organisées pour les sensibiliser sur les mesures barrières et la protection des enfants.



Photo d'un groupe rencontré pendant la collecte de données

¹⁶ À ce sujet, le MAEJT a mené une étude auprès des enfants sur les impacts de la vie chère dans leur quotidien, et sur l'effet néfaste de la Covid-19 sur leurs revenus.

6. NIVEAU D'INFLUENCE ET DEGRE DE PARTICIPATION

« Nous souhaiterions être plus impliqués sur les décisions qui nous concernent. C'est important pour pouvoir grandir dans un environnement protecteur ».¹⁷

6.1 UNE FAIBLE IMPLICATION DES ENFANTS DANS LES PRISES DE DECISIONS

2 points principaux à retenir :

- **Malgré l'importance de ces décisions sur leur vie quotidienne, les enfants sont rarement impliqués et ont une faible influence sur les décisions politiques, locales ou nationales**
- **Les autorités locales et traditionnelles sont les acteurs qui ont le plus d'influence sur la prise de décisions, mais leur intérêt pour les droits de l'enfant est généralement faible**

De manière générale, les enfants et les jeunes sont peu impliqués dans la prise de décisions. Selon les personnes qui ont été consultées dans le cadre de cette étude, leur niveau d'influence est évalué à 2 sur 5.

« Clairement, les jeunes ne sont pas impliqués à des niveaux nationaux en termes de décisions publiques de mon point de vue (ou alors ce n'est pas de la vraie participation) ».¹⁸

La prise de décisions reste entre les mains des adultes, aussi bien dans la sphère publique, familiale ou scolaire. Avant d'avoir atteint la majorité et pouvoir voter, il est rare que les enfants soient consultés sur les questions qui les concernent directement ou en lien avec le développement de leur pays. Les enfants consultés dans le cadre de cette étude souhaiteraient pourtant prendre part aux décisions qui les concernent, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et actions à l'échelle locale et nationale.

« L'implication des enfants aux prises de décisions publiques au niveau national et local reste encore un défi à relever. Car, aucun cadre d'expression au niveau communal, départemental et national n'est encore fonctionnel ».¹⁹

Le tableau récapitulatif (ci-dessous) montre que plus le niveau de proximité est élevé avec les enfants, moins les personnes impliquées ont d'intérêt pour les droits de l'enfant. Les enfants sont les acteurs ayant le plus grand intérêt pour les droits de l'enfant mais ils ont la plus faible influence. Les autres personnes ayant un plus grand intérêt pour les enfants comme les parents, ainsi que les responsables de structures, les encadreurs ou les parents peuvent avoir un certain intérêt mais ils ont aussi un faible niveau d'influence. Les autorités locales et traditionnelles ont quant à elles plus d'influence mais ont, à l'inverse, un niveau d'intérêt moins élevé. Ainsi, les sources de financement sont limitées et il y a peu de référence aux enfants dans les discours politiques.

¹⁷ Entretiens et groupes de discussion avec des enfants et des jeunes.

¹⁸ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

¹⁹ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

Tableau récapitulatif : niveau d'intérêt et influence des principaux acteurs impliqués

	Niveau d'intérêt pour les droits de l'enfant	Niveau de proximité avec les enfants	Niveau d'influence sur la prise de décisions
Gouvernement	Faible à Moyen	Faible	Élevé
Autorités locales et traditionnelles	Faible à Moyen	Faible à Moyen	Moyen à élevé
Responsables des structures et encadreurs	Moyen à élevé	Moyen à élevé	Faible
Parents	Faible à moyen	Élevé	Faible
Enfants	Moyen à élevé	Élevé	Faible

« Les enfants ont peu d'influence, en raison des traditions, normes et valeurs dans notre société ».²⁰

Dans la majorité des cas, les enfants ne sont pas impliqués dans les décisions qui les concernent et cela à tous les niveaux, des décisions politiques à l'échelle régionale, nationale ou locale, dans les écoles et la vie des villages et des quartiers. Les décisions prises à ces différents niveaux ont néanmoins un impact important sur la vie des enfants. Selon la Convention des droits de l'enfant, ils devraient y être directement associés.

Il faut donc se demander si les enfants sont en mesure de véritablement porter les sujets qui les intéressent le plus à travers leurs activités de plaidoyer et de sensibilisation ? Si leur manière de fonctionner et les moyens mis à disposition leur permet véritablement de mener ce type d'actions ? Ces organisations sont-elles limitées par rapport au type de financements reçus ? Ont-elles l'influence qu'elles voudraient ? De quoi ont-elles besoin pour pouvoir le faire ? La suite de ce rapport cherche à apporter un certain nombre de réponses à ces questions.

« De manière générale, même si l'avis des enfants est parfois sollicité, il faut dire que c'est à titre consultatif. Les décisions habituellement tiennent compte des orientations politiques du moment ».²¹

²⁰ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

²¹ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

6.2 EXEMPLES A TRAVERS LESQUELS LES ENFANTS ONT PU PARTICIPER ET SE FAIRE ENTENDRE

3 points principaux à retenir :

- Dans certains contextes, le lien direct avec les autorités permet aux enfants d'être entendus et d'avoir une certaine influence sur les décisions prises
- Des enfants et organisations d'enfants ont été impliqués dans le cadre d'événements et de la rédaction de rapports auprès du Comité des droits de l'enfant et du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant
- Les organisations peuvent également exercer une certaine influence à travers les activités de sensibilisation ou de plaidoyer menées à l'échelle locale ou nationale

Il y a un certain nombre d'exemples à travers lesquels les enfants ont pu participer et se faire entendre. Dans plusieurs cas, le lien direct entre les structures reliées à des institutions a permis aux enfants de se faire entendre et d'avoir une certaine influence. Dans certains pays comme le Sénégal, des enfants font partie des conseils municipaux, ce qui leur permet de prendre part à certains débats d'orientation budgétaire ou à la mise en place des documents de planification des communes (Plans locaux de développement, Plan d'investissement annuel, etc).

Exemple d'action menée par des organisations d'enfants. Le Parlement des enfants au Mali : Pendant la pandémie, le Parlement National des Enfants du Mali a envoyé une lettre auprès du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille afin d'effectuer un plaidoyer en faveur des enfants plus vulnérables à une infection de COVID-19, notamment les enfants en situation de rue ou vivant dans des zones de conflit. Ils ont demandé aux différents ministres de : (i) plaider auprès du gouvernement pour obtenir plus d'actions pour les enfants vivant dans les rues ; et (ii) plaider pour faciliter l'accès à l'aide humanitaire dédiée aux enfants vivant dans les zones de conflit.²²

De même, plusieurs associations qui ont acquis une certaine crédibilité auprès des dirigeants locaux ont été plusieurs fois consultées. Si le lien avec des institutions étatiques permet dans certains cas de donner aux enfants la possibilité d'exercer une certaine influence, il serait intéressant d'approfondir ces situations pour comprendre l'attitude des autorités et les mesures mises en place pour éviter toute forme de manipulation et favoriser ce type de collaboration.

« La force de ces organisations c'est leur pouvoir en matière de plaidoyer. Les autorités sont sensibles à la voix des enfants. En plus, ils expriment mieux leurs conditions de vie et cela permet aux acteurs de la protection de savoir sous quel angle proposer des actions concrètes ».²³

Il est également arrivé que les organisations d'enfants participent à la rédaction de rapports auprès du Comité des droits de l'enfant, comme en Gambie ou au Sénégal par exemple. En Côte d'Ivoire, les enfants ont pour la première fois en 2022 préparé et présenté eux-mêmes le rapport complémentaire pour le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de

²² Alliance for Child protection in humanitarian action, COVID-19 SYNTHESIS, n°4, Children's Participation, 2020. Exemple partagé par Save the Children: <https://www.google.com/maps/d/u/0/viewer?mid=1GILz7jTTgzU9JF8XJvsL1JUXMEkO7j&ll=-9.407993495766267%2C14.590910639226308&z=1>.

²³ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

l'enfant. Pour cela, ils sont généralement appuyés par des ONG. Le MAEJT a notamment écrit un rapport lors du 30e anniversaire de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant pour partager les problèmes auxquels les enfants sont confrontés et partager leurs recommandations pour une meilleure prise en compte de ces droits sur le continent.

Certains considèrent qu'ils exercent aussi une certaine influence grâce aux activités de sensibilisation ou de plaidoyer menées à l'échelle locale ou nationale. La participation à des événements comme les ateliers ou les journées de sensibilisation offre également des opportunités intéressantes pour les enfants de partager leurs opinions. Ils ont notamment été consultés sur différents sujets comme le vote du budget pour les enfants ou la mise en place des espaces de loisirs, etc.

Exemple d'actions portées par des ONG : Le Conseil national de la Jeunesse au Sénégal est un bon exemple de l'influence que peuvent avoir les jeunes. Inspiré du Réseau Indian Youth Federation, il a été mis en place pour mettre en lien les jeunes leaders, acteurs de la promotion et de la défense des droits des enfants et des jeunes dans différentes régions du monde. Seize jeunes âgés de 17 à 25 ans ont été élus par leurs pairs, parmi les réseaux de jeunes qui s'engagent bénévolement pour leur communauté, afin de les représenter au sein du Conseil. Ces jeunes ont acquis une expérience, au travers des revendications portées de manière collective auprès des autorités locales et des activités de sensibilisation sur les droits de l'enfant afin de mieux les faire respecter. Le principal objectif du Conseil est de favoriser le partage d'expériences et d'expertises en vue de la création de projets par les enfants et les jeunes (au niveau local et régional) pour apporter des réponses à des problèmes et renforcer leur pouvoir d'action.²⁴

7. OPPORTUNITES ET IMPACT POSITIF DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS

7.1 PRINCIPALES FORCES ET OPPORTUNITES POUR LES ORGANISATIONS

3 points principaux à retenir :

- Certaines structures offrent aux enfants plus d'opportunités pour participer et exercer une plus grande influence sur les décisions prises
- Les initiatives visant à promouvoir la jeunesse, telles que les rencontres internationales de jeunes leaders ou les dialogues intergénérationnels sont à encourager. Par ailleurs, le financement de la part des structures étatiques offre des opportunités supplémentaires
- La mise en place de stratégies nationales pour l'autonomisation des enfants et des jeunes favorise la coordination des programmes et politiques. Les initiatives de la CEDEAO dans ce domaine offrent un cadre propice au développement de ces activités

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude ont partagé un certain nombre de forces sur lesquelles les organisations ont pu se construire, variables d'une organisation à l'autre :

- Le nombre et l'engagement des membres
- La diversité des membres et le degré d'expertise
- La couverture géographique

²⁴ Entretiens et groupes de discussion avec des responsables de structure.

- Le niveau de participation des enfants pour la mise en œuvre des activités et la prise de décisions
- Le soutien reçu de la part des adultes (parents, animateurs, coaches, autorités scolaires) pour assurer le fonctionnement et prendre des décisions efficaces
- La crédibilité et la reconnaissance du travail effectué
- L'existence de règles portant sur les critères d'accès ou leur organisation
- Le travail d'équipe et la solidarité entre les membres
- L'accès aux "vraies" problématiques auxquelles les enfants font face
- Le financement et l'appui technique, notamment de la part des structures étatiques.

« L'esprit volontariste et l'engagement des membres font qu'avec peu de ressources elles proposent des initiatives innovantes qui portent leur fruit ». ²⁵

Le financement de la part des autorités étatiques est un point important à souligner. Par exemple, au Mali, le gouvernement a prévu une ligne budgétaire spécifique pour le Parlement des enfants ainsi qu'un appui technique, à travers des formations notamment. La mise en place d'une stratégie nationale autour de l'autonomisation des enfants et des jeunes est aussi bénéfique. En Côte d'Ivoire par exemple, cela a permis une meilleure coordination des programmes et différentes politiques, accompagné d'un cadre institutionnel et opérationnel de mise en œuvre. Les initiatives de la CEDEAO dans ce domaine constituent également un cadre propice pour le développement de ces activités.

Les initiatives de la CEDEAO visant à promouvoir la participation des enfants :

- La politique en matière de protection des enfants de la CEDEAO, et son Plan d'action stratégique (2019-2023) mentionne dans son objectif 4 : « Les voix des enfants sont amplifiées à travers la promotion de plateformes d'expression et participation dans la prise de décisions concernant les enfants, prenant en compte leur âge et l'évolution de leurs capacités ». Les stratégies de mise en œuvre incluent l'adoption et l'opérationnalisation de législations et politiques pour supporter la participation de l'enfant à tous les niveaux ; une attention particulière au facteur genre, avec des investissements dédiés à adresser les normes et pratiques discriminatoires, et la création d'opportunités réelles de participation au niveau de la famille, de l'école, de la communauté, etc ; promouvoir le partenariat entre tous les acteurs (supportant aussi le partenariat public privé) et les groupes et associations des enfants et des jeunes, et consolider leur rôle dans les débats et les prises de décision publiques.
- Dans le Cadre stratégique de la CEDEAO pour le renforcement des systèmes nationaux de protection de l'enfant qui couvre la période 2018-2030, la participation est l'un des dix engagements renforçant le partenariat, le travail en réseau, et la collaboration entre enfants et jeunes. De même, la Feuille de route de la CEDEAO sur la prévention et la réponse au mariage des enfants souligne le rôle des enfants mêmes pour la lutte contre ce fléau. Tout cela est en lien avec l'aspiration 10 de l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique : Le point de vue des enfants africains compte.
- En avril 2020, la CEDEAO et ses partenaires du Groupe Régional de Travail pour la Protection de l'Enfant ont émis une note de renseignement/d'alerte sur l'intégration d'une approche centrée sur l'enfance, et sur la participation de l'enfant, dans la réponse à la COVID-19.

²⁵ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.



Photos de groupes d'enfants rencontrés pendant la collecte de données

« La participation permet de renforcer le leadership chez les enfants engagés dans ces groupes, renforcer leur confiance en soi, accroître leurs connaissances sur les thématiques traitées, renforcer la dénonciation et les signalements ainsi que les capacités d'autoprotection des enfants ».

Il existe d'autres initiatives visant à promouvoir la jeunesse, comme le Sommet international de la jeunesse de Côte d'Ivoire qui est une rencontre internationale des jeunes leaders africains et le prix pour récompenser les associations des jeunes. L'organisation de dialogues intergénérationnels peut aussi être une opportunité intéressante pour les enfants et les jeunes de faire entendre leurs voix.

7.2 IMPACT POSITIF DE LA PARTICIPATION DES ENFANTS

2 points principaux à retenir :

- **La participation des enfants a un impact positif pour leur propre protection, leur leadership et leur sentiment de bien-être. Cela permet également d'améliorer leurs conditions de vie dans leur communauté**
- **Les enfants interrogés dans le cadre de cette étude aimeraient être davantage consultés. Certains acteurs souhaiteraient que les enfants soient plus impliqués dans les processus décisionnels**

Plusieurs enfants et adultes qui ont pris part à cette étude considèrent que le potentiel des enfants est bien réel.

« Depuis que ma fille a joint le club, elle participe à des activités dans la communauté et elle est plus confiante ».²⁶

Les enfants et les jeunes consultés considèrent aussi que leur participation est bénéfique et a un impact positif sur leur bien-être. Cela leur permet de prendre confiance en eux, de se sentir plus respecté et de renforcer leur sentiment d'appartenance. Certains se sentent aussi plus motivés pour mieux se défendre et agir, aussi bien pour eux-mêmes que pour les autres. Selon les enfants, leur participation est aussi positive car les activités menées permettent d'améliorer la situation des enfants et de promouvoir un changement de mentalités.

²⁶ Entretiens avec des parents.

Les actions du MAEJT pour améliorer la situation des filles et d'autres enfants vivant en situation de vulnérabilité : le MAEJT contribue à l'amélioration de la situation des filles, en veillant à assurer la parité entre filles et garçons, et certaines d'entre elles mènent des actions de sensibilisation pour dénoncer les considérations subjectives faites sur les filles afin qu'elles bénéficient de plus de respect et de considération. L'AEJT en Gambie a notamment réussi à influencer le Comité de protection des enfants, composé principalement d'hommes à intégrer des femmes dans leur organisation. Au Mali, l'AEJT a quant à elle porté une attention particulière au genre à travers l'insertion et la réinsertion socioprofessionnelle ainsi que la scolarisation et l'alphabétisation. Au Sénégal, la branche locale a pris la défense d'un groupe de filles employées de maison que les adultes ne voulaient pas payer. Cette approche est aussi promue pour d'autres catégories d'enfants, y compris les enfants vivant en situation de rue, ceux vivant avec un handicap ou exclus en raison de leur apparence physique (albinisme, malformation), enfants rencontrant d'autres difficultés (après avoir perdu leurs parents, en raison de la consommation de la drogue ou accusés de sorcellerie).²⁷

Les activités menées avec ces organisations leur permettent également d'avoir plus d'opportunités pour s'exprimer et développer leurs compétences. La combinaison avec d'autres activités comme le renforcement des compétences de vie courante ou l'entrepreneuriat est également positive.

“Paroles d'enfants” : Dans quelle mesure les processus de participation influencent-ils votre sentiment de bien-être ?

On se sent aimés et respectés

On a un impact dans notre communauté

Nous sommes une source d'inspiration pour les autres

La participation est une source de motivation

Cela procure un sentiment de joie et de fierté

Cela procure un sentiment d'optimisme et booste notre volonté

Cela nous permet de gagner en confiance.²⁸

Sur la base de ces différents éléments, une liste des facteurs permettant d'encourager la participation des enfants et leur influence peut ainsi être établie.

Liste des facteurs permettant d'encourager la participation des enfants et leur influence

Les principaux facteurs permettant d'encourager la participation des enfants et leur influence ont été divisés en trois catégories.

Facteurs normatifs :

- Reconnaissance du droit à la participation des enfants et de leur liberté d'association dans la Constitution ou la législation nationale
- Existence d'un cadre normatif solide, accompagné de ressources humaines et budgétaires suffisantes et adaptées pour que ces organisations puissent exister et fonctionner

²⁷ Niouma Laurent Koniono et N'fa Moussa Camara, « Capitalisation des pratiques du genre dans les communautés de rayonnement du MAEJT », MAEJT/ENDA, 2021 et Manuela di Gaspari, Document stratégique sur la participation de l'enfant, MAEJT, 2021

²⁸ Groupe de discussion réalisé lors de la formation avec les enfants chercheurs-ses (filles et garçons, entre 14 et 17 ans).

- Procédures permettant de faciliter l'enregistrement des organisations d'enfants de manière officielle
- Engagement politique de la part des États et de la CEDEAO pour soutenir la participation des enfants
- Mise en place de politiques visant à soutenir l'autonomisation des enfants et des jeunes et adoption de mesures visant à favoriser l'inclusion et lutter contre toute forme de discrimination (basée sur l'âge, le genre, etc...)
- Reconnaissance des bienfaits de la participation des enfants et soutien de la part des autorités locales et de la communauté
- Définition claire de la place et du rôle des enfants et des jeunes
- Autres normes sociales et culturelles qui encouragent la participation des enfants, y compris l'éducation, la sensibilisation et les autres initiatives visant à promouvoir leur leadership et autonomisation

Facteurs structurels :

- Existence d'un espace où les enfants peuvent se réunir et agir librement
- Environnement social et familial encourageant et soutenant la participation de l'enfant, mobilisation communautaire et ressources humaines qualifiées pour encadrer les enfants
- Participation des enfants au pouvoir décisionnel au sein des organisations d'enfants et des instances politiques à l'échelle nationale ou locale
- Clarté de l'objectif et planification des activités sur le long terme
- Accompagnement pour le développement de stratégies d'intervention adaptées
- Diversité des sources de financements pour éviter toute dépendance ou creux dans la trésorerie (bailleurs de fonds, activités génératrices de revenus, cotisations de la part des membres/ parents, soutien institutionnel)
- Mise en place de mesures internes pour favoriser la protection de l'enfant (y compris en matière de sauvegarde) et la diversité au sein des organisations
- Participation des enfants à l'évaluation des besoins et des activités, à la définition des objectifs et à la mise en œuvre des projets et à l'identification de lieux dans lesquelles ces organisations peuvent s'installer et se rencontrer
- Coordination entre les structures et mise en place de partenariats pour promouvoir des actions communes et renforcer la visibilité des organisations d'enfants

Facteurs individuels :

- Confiance en soi, autonomie et esprit d'initiative
- Niveau de connaissances et d'informations reçues
- Sentiment de sécurité et motivation de participer
- Persévérance et adaptabilité
- Reconnaissance de ses capacités et envie d'acquérir de nouvelles compétences
- Sens des responsabilités et équilibre entre obligations scolaires et engagement associatif
- Soutien des parents et des pairs
- Sentiment de réussite vis-à-vis des actions réalisées et de l'impact positif sur sa communauté

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Cette étude a permis de mettre en lumière le potentiel et l'engagement des organisations d'enfants en Afrique de l'Ouest. Les enfants ont su s'organiser, réaliser des actions significatives pour eux et pour leurs communautés d'autant plus fortes lorsqu'ils sont soutenus par leurs parents, les institutions et les membres de leurs communautés.

La participation des enfants et leur niveau d'influence restent liés à un certain nombre de facteurs et dépendent avant tout de l'environnement culturel, social et politique dans lequel ils

s'inscrivent et du soutien reçu. Toutes ces organisations ont-elles les résultats escomptés ? Ont-elles la capacité de mener des actions de plaidoyer comme elles le souhaiteraient avec les moyens et l'espace adapté pour pouvoir le faire ? Ont-elles la possibilité de faire entendre leur voix et agir en toute liberté ? Plusieurs limites ont en effet été soulignées dans le cadre de cette étude, tels que les risques de manipulation, le manque de soutien de la part des adultes, ou les contraintes liées à certains types de financement.

Pour pouvoir fonctionner et mener leurs actions, ces organisations font face à des défis plus ou moins importants selon le lieu dans lequel elles sont implantées, leur approche et les ressources dont elles peuvent bénéficier.

« La participation n'est pas gagnée d'avance, elle mérite toujours que l'on soit en alerte et que l'on soit présent sur ces sujets ».²⁹

Cette étude a ainsi démontré que le soutien reçu de la part des adultes est une composante essentielle pour permettre aux enfants et aux organisations d'enfants de pouvoir fonctionner. Ce sont tout d'abord les parents ou les autres personnes en charge des enfants qui leur apportent un soutien direct et les encouragent à participer. Les enfants ne pourraient également participer sans le soutien d'adultes au sein des organisations qui sont présents pour les épauler et leur fournir le cadre leur permettant de mettre en place leurs projets et d'évoluer, de les guider et réaliser les actions qu'ils ont envisagé. Cet équilibre est néanmoins fragile sachant que la présence d'adultes au sein de ces organisations peut limiter la capacité d'action des enfants et leur pouvoir décisionnel, s'ils n'ont pas une attitude et une approche adaptées. La présence d'adultes peut en effet remettre en cause la définition même d'une organisation d'enfants, qui est portée avant tout par les enfants et non des adultes. Cela amène donc les organisations à se questionner quant à la place accordée aux adultes et au rôle qu'ils y jouent.

Ces différents éléments ont permis de définir les critères de base d'une organisation d'enfants.

Liste des critères de base d'une organisation d'enfants :

- L'envie et la motivation des enfants de se réunir et participer
- La reconnaissance de cette structure à travers la qualité de membre et la définition de critères (formels ou informels)
- La place centrale des enfants dans la prise de décisions
- La définition d'un objectif commun et les moyens pour y arriver, y compris les capacités internes et les financements
- La régularité des rencontres et la planification d'actions et la mise en place d'activités qui vont dans ce sens et leur permettent de réaliser leur objectif.

Le soutien institutionnel est un autre élément clé. La volonté des gouvernements de soutenir la participation des enfants et reconnaître ce droit reste l'un des facteurs décisifs permettant aux enfants de pouvoir véritablement s'impliquer et avoir une influence sur la prise de décisions publiques. Plusieurs instances se sont ouvertes à cette possibilité et interagissent avec les enfants, ce qui constitue une opportunité positive pour l'ensemble des parties prenantes. Les enfants qui participent aux réunions et aux autres événements au cours desquels ils ont la possibilité de donner leur avis peuvent prendre part aux décisions qui les concernent et ont généralement le plus d'influence. Il existe néanmoins des risques de manipulation qui ont été soulignés tout au long de cette étude et il est essentiel que les critères relatifs à la participation des enfants soient connus et respectés. Dans ce contexte, il est particulièrement important que les enfants soient informés et que les processus soient

²⁹ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

transparents et adaptés afin qu'ils puissent participer en toute liberté, selon leurs propres intérêts.

Une véritable réflexion se pose donc quant à la possibilité pour les enfants de mener leurs actions sans être influencés, ni limités par rapport aux exigences posées, en termes de financements, manières d'opérer ou approches à suivre. La spontanéité des enfants doit être encouragée, tout comme leur créativité, sachant que ce sont de fortes valeurs ajoutées pour mener des actions innovantes et plus adaptées à la réalité et aux besoins des enfants. Les différents acteurs qui interviennent et soutiennent les enfants, y compris les ONG et bailleurs de fonds, structures faîtières et groupes de travail existants, devraient ainsi se demander à quel point les moyens mis à disposition et leurs approches favorisent ou limitent la capacité des enfants de s'exprimer et d'opérer.

« Il n'existe aucun mécanisme officiel qui donne le pouvoir, la liberté et offre l'espace aux enfants de pouvoir influencer les décisions publiques ». ³⁰

Pour que ces organisations aient la possibilité de fonctionner dans les meilleures conditions et mener des actions qui soient à la hauteur des objectifs qu'elles se sont fixées, il est essentiel de mettre à disposition des espaces pour que les enfants puissent se réunir et s'organiser. Il existe en effet un certain flou quant aux espaces disponibles pour que les enfants puissent se rencontrer et exercer leur droit à la participation. Il faudrait donc identifier clairement les espaces disponibles et les plus adaptés pour les enfants dans toutes les localités. Il est aussi essentiel que ces organisations obtiennent un appui technique et des financements adéquats pour mener des actions efficaces permettant d'être entendus et exercer une certaine influence sur les décisions.

« La participation des enfants consiste à donner aux enfants la possibilité de prendre des décisions sur leurs problèmes qu'ils rencontrent, en étant à la tête du processus de décisions vis-à-vis des questions qui les concernent. Une façon de mettre cela en pratique est de leur donner la possibilité de jouer un rôle clé au sein de l'exécutif et de les mettre au centre des plateformes et organes de prise de décision ». ³¹



À gauche dessin d'une fille de 15 ans. « Ce dessin montre les situations de violence physique vécues par certains enfants à la maison ». À droite, photo d'une enfant-chercheuse pendant une rencontre.

³⁰ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

³¹ Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

Cette étude a donc permis de répondre à un certain nombre de questions et d'apporter un nouvel éclairage sur la situation des organisations d'enfants et leur influence sur les décisions publiques. Certains points pourraient être approfondis pour encore mieux comprendre le fonctionnement de ces organisations d'enfants et l'appui qu'elles reçoivent, mais un certain nombre de recommandations peuvent déjà être formulées.

Recommandations

À l'attention des gouvernements :

- Veiller à ce que le droit à la participation et la liberté d'association des enfants figurent dans la Constitution ou la législation nationale
- Mettre en place un cadre institutionnel et stratégique visant à soutenir les organisations d'enfants et apporter les ressources financières et humaines nécessaires
- Clarifier le rôle des différents Ministères impliqués et inclure une ou plusieurs lignes budgétaires pour promouvoir les activités menées par les enfants
- Faciliter le processus d'enregistrement des organisations d'enfants auprès des autorités, dans les villes et à l'échelle plus locale dans les villages et les quartiers et mettre en place des espaces pour faciliter leur fonctionnement et organisation
- Assurer la formation sur les droits et la participation des enfants auprès des agents étatiques, animateurs et personnes qui travaillent dans les services qui accueillent des enfants
- Promouvoir le leadership des enfants et soutenir leur participation dans les mécanismes de prise de décisions à l'échelle locale, régionale et nationale et impliquer les enfants à tous les niveaux pour participer au processus d'élaboration des politiques, des stratégies et au suivi de leur mise en œuvre
- Faire un suivi régulier des avancées dans ce domaine en établissant des partenariats solides et un cadre de concertation avec les différentes institutions et acteurs impliqués.

« Il faut surtout que nous accroissions notre appui à la participation des enfants. Que cet appui soit bien structuré et non ponctuel. Notre bureau accorde en ce moment un intérêt particulier à l'engagement des jeunes. Ils sont impliqués dans plusieurs actions dont la lutte pour l'égalité des genres ainsi que pour la culture de la paix et de la cohésion sociale ». ³²

À l'attention des ONG et des bailleurs de fonds :

- Renforcer la collaboration et la synergie d'action entre les acteurs pour mieux soutenir la participation des enfants, à tous les niveaux
- Effectuer un plaidoyer auprès des institutions nationales et internationales pour renforcer l'engagement des gouvernements en faveur de la participation effective des enfants
- Soutenir les politiques et les actions en faveur de l'enfance et la jeunesse
- Accompagner les différents acteurs impliqués pour renforcer les facteurs structurels, normatifs et individuels encourageant la participation des enfants et des jeunes
- Veiller à ce que les organisations d'enfants existantes soient mieux connues par les enfants et leurs communautés et que les bienfaits de la participation des enfants soient mis en avant
- Sensibiliser les parents et les communautés sur leur rôle crucial que jouent les enfants et les jeunes pour leur propre bien-être et le développement de leur communauté
- Porter une attention particulière à certaines catégories d'enfants, notamment les plus jeunes, les filles et les personnes vivant en situation de vulnérabilité ou dans des contextes fragiles

³² Entretiens et questionnaires avec des personnes de référence.

- Mettre en lumière les bonnes pratiques, identifiées dans ce rapport ou d'autres et encourager leur développement pour faciliter les processus de financements et la réussite des actions menées.

À l'attention des organisations d'enfants et des structures qui les soutiennent :

- Assurer l'indépendance et la continuité des actions en diversifiant les sources de financement et en mettant en place des ressources humaines adéquates
- Renforcer la collaboration entre les organisations pour mener des projets en commun et partager les bonnes pratiques en matière de participation des enfants
- Mener des campagnes médiatiques pour une sensibilisation sur le droit à la participation de l'enfant et des jeunes et lutter contre les barrières sociales (aussi bien au sein de la famille, que des communautés et de la société)
- Promouvoir une collaboration participative et inclusive des enfants dans toutes les actions (en veillant à avoir une approche spécifique par rapport aux contextes humanitaires, à la migration et autres risques liés notamment au changement climatique)
- Donner un rôle clé aux enfants au sein des organes de décision, en leur donnant la possibilité de faire entendre leurs voix et leurs intérêts sur les politiques et plans d'action, puis effectuer un suivi régulier
- Renforcer les capacités et les mécanismes de sauvegarde et de protection des enfants pour leur permettre de jouer un rôle effectif et partager les modèles qui peuvent inspirer d'autres organisations et être répliqués dans différents contextes
- Promouvoir l'intérêt des enfants sur des thématiques clés, comme les droits et la participation des enfants, l'autonomisation, le renforcement de compétences et le changement climatique.

« La participation des enfants est importante car cela aide les enfants à dire ce qu'ils veulent pour eux et leurs pairs ». ³³

À l'attention du MAEJT et de Save the Children :

- Poursuivre cette recherche dans chacun des pays de manière à approfondir les informations obtenues (notamment les principaux acteurs impliqués et leur intérêt à soutenir la participation des enfants, l'appui que ces organisations reçoivent afin de pouvoir bénéficier de financements et pérenniser leurs actions, les principaux espaces dans lesquels elles opèrent et les moyens mis à disposition), de manière à développer des stratégies adaptées aux différents contextes
- Identifier les associations dirigées principalement par des enfants pour les soutenir en priorité et les orienter, si besoin, vers des groupes ou structures faîtières pour développer les collaborations
- Se baser sur les 9 exigences de base pour une participation efficace et éthique (développées par le Comité des droits de l'enfant) comme un outil pour planifier et surveiller la participation des enfants et des jeunes
- Mettre en avant les bonnes pratiques, en matière de participation de l'enfant et identifier les espaces dans lesquels les enfants ont la possibilité de s'impliquer et se faire entendre
- Mieux comprendre la place et le rôle exact des enfants au sein de ces structures et les relations qu'ils entretiennent avec les adultes/organisations dirigées par des adultes
- Vérifier les limites d'âge au sein de ces organisations et leur dénomination (associations d'enfants ou de jeunes) sachant que les sources de financements et partenaires peuvent varier d'une catégorie à l'autre

³³ Entretiens et groupes de discussion avec des enfants et des jeunes.

- Procéder à une cartographie ciblée de l'ensemble des acteurs impliqués dans ce domaine et définir leur niveau d'intérêt et d'influence, y compris d'un point de vue budgétaire, pour affiner les stratégies de plaidoyer à l'échelle régionale et nationale
- Veiller à ce que les organisations d'enfants soient représentées et puissent se faire entendre lors des rencontres organisées entre les acteurs en vue du renforcement du système de protection de l'enfant et de la coordination des activités (comme le GTPE notamment).

ANNEX 1 – BIBLIOGRAPHIE

Alliance for Child protection in humanitarian action, COVID-19 SYNTHESIS, n°4, Children's Participation, 2020.

Aubee, Francis Thomas. Building a more inclusive and resilient Gambia from the grassroots, 2021. <https://blogs.worldbank.org/youth-transforming-africa/building-more-inclusive-and-resilient-gambia-grassroots>.

Barros, Ornella, Claire O'Kane, Dialogue Works. Briefing Paper on Children's Participation, Protection and Resilience, Kindernothilfe and Terre des Hommes International Federation, 2021.

Bartlett, Sheridan, David Satterthwaite. Children and local governance in urban areas, Research Series: Cities for Children and Youth, Zurich, Global Alliance - Cities 4 Children, 2021.

Civics and Save the Children, Peers and partners: empowering children to take civic action, 2017.

Chebli, Denia. La révolte en héritage. Militantisme en famille et fragmentation au Nord-Mali (MNLA), Cahiers d'études africaines, 234, 2019, <https://journals.openedition.org/etudes-africaines/25913>.

Child Rights Connect, Children and peaceful assemblies: CRCnt submission to CCPR GC37 first draft, 2022.

Comité des droits de l'enfant, Observations finales, Burkina Faso, CRC/C/BFA/CO/3-4, 2010.

Comité des droits de l'enfant, Observations finales, Côte d'Ivoire, CRC/C/CIV/CO/2, 2019, <https://documents-ddsny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G19/214/83/PDF/G1921483.pdf?OpenElement>.

Comité des droits de l'enfant, Observations finales, Mali, CRC/C/MLI/CO/2, 2007.

Comité des droits de l'enfant, Observations finales (du deuxième au cinquième rapport périodique combinés), Sénégal, CRC/C/SEN/CO/3-5, 2016.

Comité des droits de l'enfant, Observations finales concernant les deuxième et troisième rapports périodiques de la Gambie, CRC/C/GMB/CO/2-3, 2015.

CRIN, « Accès des enfants à la justice environnementale. Côte d'Ivoire », 2022.

Currie, Vanessa, Laura Lee, Laura Wright. Travailler en partenariat avec les enfants et les jeunes en mobilité : Stratégies et outils pour une participation significative, L IICRD, Destination Unknown, 2022.

Currie Vanessa et al. Moving towards. Children as Partners in Child Protection in COVID-19 Guide. From Participation to Partnerships, IICRD, CPC Learning Network, Child Protection Global protection Cluster, UNICEF, IFRC, 2020.

Dalberto Awenengo, Séverine. «Sénégal : les nouvelles formes de mobilisation de la jeunesse», 2011. https://shs.hal.science/halshs00705411/file/CAP_05_15_Awenengo_Mobilisations_de_la_jeunesse_au_Senegal.pdf.

Dr. Drame, Seydou. « Rapport de l'étude relative à la relecture de la loi 10/92 du 15 décembre 1992 portant liberté d'association au Burkina Faso », juillet 2009, <https://burkina24.com/wp-content/uploads/2011/07/Rapport-Etude-relecture-LOI-10.pdf>.

De Boeck Filip, Alcinda Honwana, « Faire et défaire la société : enfants, jeunes et politique en Afrique », Politique africaine, 2000/4, n° 80.

Di Gaspari, Manuela. Document stratégique sur la participation de l'enfant, MAEJT, 2021.

Énée, Grégory. « Les ONG au Burkina Faso : une référence dans le champ du développement en Afrique subsaharienne », Espaces et Sociétés, Décembre 2010.

Fonteneau, Bénédicte, Gabriel Compaoré. « Evaluation du renforcement de capacités au sein des relations de partenariat entre ONG belges et partenaires dans le sud », 2010, <https://www.oecd.org/countries/burkinafaso/47194562.pdf>.

Forde, Louise, Ursula Kilkelly, Deirdre Kelleher, Laura Lundy, The Right of Children to participate in public decision-making processes, Save the Children, 2020.

Golaz Valérie et Bénédicte Gastineau (coord.). Être jeune en Afrique rurale, Afrique Contemporaine, 2016/3. <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2016-3.htm>.

Gyan Nyarko, Michael, Sainey Bah. Charting a path for economic, social and cultural rights in the new Gambia, In The Gambia in transition: Towards a new constitutional order, 2022, https://www.google.com/books/edition/The_Gambia_in_transition_Towards_a_new_c/kXeSEAAQBAJ?hl=en&gbpv=1&dq=gambia+child+participation&pg=PA140&printsec=frontcover.

Kamatari, Karine. Côte d'Ivoire : voici les meilleures associations des jeunes en 2019, 2020.

Keshavarzian, Ghazal. Dismantling and Reconstructing International children's rights, A Report Summarizing the Key Learnings and Recommendations from the Reconstructing Children's Rights Institute. New York, Care and Protection of Children (CPC) Learning Network at Columbia University, 2022.

Kobiané, Jean-François, et al. « Les inégalités au Burkina Faso à l'aune de la pandémie de la COVID-19 : quelques réflexions prospectives », Papiers de recherche, 2020, <https://www.cairn.info/les-inegalites-au-burkina-faso-a-l-aune--1000000148931-page-1.htm>.

Koniono, Niouma Laurent et N'fa Moussa Camara, « Capitalisation des pratiques du genre dans les communautés de rayonnement du MAEJT », MAEJT/ENDA, 2021.

Lundy, Laura. Les droits de enfants défenseurs des droits humains, Guide d'implémentation, Child Rights Connect, 2020.

Madore, Frederick. « L'Islam ivoirien et burkinabé à l'ère du numérique 2.0 », Journal des anthropologues, 2016/3-4 (N)146-147.

MAEJT, Rapport sur les 30 ans de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant : La part contributive du Mouvement des Enfants et Jeunes Travailleurs & organisations d'enfants et de jeunes partenaires, 2020.

McAneney, Helen et al. Children as innovators: harnessing the creative expertise of children to address practical and psychosocial challenges of the coronavirus disease 2019 (COVID-19) pandemic, HRB Open Research, 2021.

Montaz, Léo. Retour au village. Jeunesse et pouvoirs en Côte d'Ivoire, Karthala, 2020.

Montaz, Léo. « Les « associations villageoises de jeunesse » en pays bété, Côte d'Ivoire », Ateliers d'anthropologie, n° 47, 2020, <https://journals.openedition.org/ateliers/12518?lang=en>.

Ndiaye, Aminata. Processus d'individualisation chez les jeunes dakarois : stratégies entre ruptures et appartenances, Thèse de doctorat, Université de Laval, 2010, <https://core.ac.uk/download/pdf/442626436.pdf>.

Niang, Abdoulaye. « Les associations en milieu urbain dakarois: classification et capacités développantes », Africa Development, 2000 25(1&2), p. 99-160.

OCDE, Examen du bien-être et des politiques de jeunesse en Cote d'Ivoire, 2017.

Office of the Special Representative of the Secretary-General on violence against children, Children as agents of positive change, 2021.

O'Kane, Claire, Annabel Trapp, Paul Stephenson, Julia Smith-Brake. Management and Governance Accountability to Children: Participation and Representation in Organisational Decision Making, The Journal of Youth Development, vol. 16, 2021.

Pugh, Sarah, Deborah Doane. Strengthening the resilience of youth-led organizations in Latin America through direct funding and mentorship, Plan International, 2020.

Rouhani, Leva. Mapping Opportunities for young people's engagement in global level influencing, Save the Children, Analysis Report, 2022.

Save the Children, Cadre d'action pour le bien-être des adolescents : une occasion cruciale pour faire respecter les droits de l'homme et favoriser le changement, 2021.

Save the Children, A mapping of child participation initiatives in public decisions making and monitoring processes, Report, 2020.

Save the Children, Together we decide. Strengthening child participation in UN processes, 2021.

Save the Children, United they stand. Moving beyond the participation-protection divide, 2021.

Save the Children, Landscape analysis on young people's engagement in climate change and health, 2021.

Save the Children, Les neuf prescriptions de base pour une participation éthique et significative des enfants, 2021.

Save the Children, Child participation, influence and accountability in humanitarian response, Landscape review, 2019.

Save the Children, IIRCD, Peace for my land Mali. The Voice and visibility of children affected by armed conflict, 2018.

Stern, Rebecca Thorburn. Implementing article 12 of the Convention on the Rights of the Child, 2017, https://www.google.com/books/edition/Implementing_Article_12_of_the_UN_Conven/e1MuDwAAQBAJ?hl=en&gbpv=1&dq=gambia+child+participation&pg=PA107&printsec=frontcover.

Stockholm Environment Institute, Save the Children. Landscape analysis of young people's engagement in climate change and health in six LMICs in Africa and Asia, 2021.

The UNICEF Regional Office for South Asia (ROSA). Claiming Citizenship. Case Studies of adolescents participating in governance in South Asia, UNICEF, Kathmandu, 2022.

Wouango, Joséphine. « Les associations des enfants et jeunes travailleurs du Burkina Faso comme espace d'expression de la capacité d'action des enfants ? », Enfances et Familles autochtones, 2016.

ANNEX 2 – LISTES DES STRUCTURES RENCONTREES PAR LES EQUIPES D'ENFANTS CHERCHEURS-SES

Pays	Organisations d'enfants	Lieu
Burkina Faso	Parlement des enfants Club Dankan Club des enfants réfugiés Les scouts	Ouagadougou
	Parlement des enfants Club des jeunes filles leader du Mouhoun CADI Club UNESCO de Dedougou	Dedougou
	Parlement des enfants Thinks pice	Dori
Côte D'ivoire	Parlement des enfants Association des Scouts Catholiques de Côte d'Ivoire (ASCCI) Coalition des Organisations et Associations d'Enfants de Côte d'Ivoire Association des Enfants Jeunes Travailleurs (AEJT) Côte d'Ivoire Réseau des Associations et Groupements d'Enfants et d'Adolescents de Côte d'Ivoire (RAGEACI) Colombes de l'Espérance Mouvement Cœurs Vaillants - Ames Vaillantes Groupement d'Enfants de Côte d'Ivoire Droits d'Enfants en Côte d'Ivoire (DECI) Association des Enfants et Jeunes Unis pour la Médiatisation des Droits des Enfants	Abidjan
	U-Reporters AEEMCI Parlement des enfants Groupement des Enfants CVAV	Korhogo
	Scouts musulmans Parlement des enfants Groupement des Enfants	Aboisso

Gambia	Niumi Fm Young stars Scouts Awcy Barra Essau Nema Children and Youth Development Association	Barra
	Kombo East Children and Youth Development Association Children for Future Foundation Girls Agenda Child fund Sama Kairo AWCY Brikama	Brikama
	SIYA- Sankwia Integrated Young Association Human Rights of Tahir Our Soma Concern Voice of the Young AWCY Soma	Soma
	Farafenni Kids with Talent Manding Empire Eden Borde Association Bena Mauritanie Association AWCY Farafenni	Farafenni
	AWCY Basse The sms Production, the Hidden Talent	Basse
	Voice of the Young Defence for Human Rights The Gambia Red Cross Society AWCY Kaur AWCY Pakalinding	Kombo

Mali	Centre d'écoute communautaire Scouts Parlement des enfants APGEC CCNEJ ADAT	Bamako
	Scouts Parlement des enfants Centre d'écoute	Segou
	Scouts Parlement des enfants Centre d'écoute	Sikasso
Senegal	Cadre communal des enfants et jeunes de Guinaw rail Enfant, vie et épanouissement Enfance et Paix Dahra talibé (non formel) EDEN	Dakar
	Eclaireurs et éclaireuses du Sénégal Croix rouge sénégalaise CD de Louga Association ELS-EDI Les enfants conducteurs de motos Jakarta (non formel) Association des jeunes handicapés	Louga
	Futur au présent (FAP) Centre de premier accueil (CPA) Fédération DIMBAYA kagnalene YMCA SOS Village d'enfants	Ziguinchor

En plus de ces structures, la consultante internationale a pris en compte les informations trouvées via Internet, avec au total 96 organisations (22 au Burkina Faso, 8 au Mali, 34 en Côte d'Ivoire, 15 en Gambie, 14 au Sénégal et 3 au niveau régional).